Rapport de présentation du Budget Primitif 2021

1. Les grands équilibres du Budget Primitif 2021 3
2. Une section de fonctionnement assurée malgré la crise sanitaire
2.1 Présentation des recettes de fonctionnement
2.1.1 Fiscalité et autres produits 4
2.1.2 Les dotations de l'Etat
2.1.3 Les flux avec la Communauté de Communes Rives de Moselle
2.2 Présentation des dépenses de fonctionnement
2.2.1 Les services administratifs, ressources et finances : des budgets maîtrisés et optimisés 9
2.2.2 Un soutien financier important pour l'épanouissement et le rayonnement 10
2.2.3 Un budget des services techniques et du chapitre proximité et cadre de vie à la hauteur des enjeux urbains d'aujourd'hui et de demain
2.2.4 Les solidarités maintenues à un haut niveau pour faire face à la crise sanitaire12
3. Une section d'investissement tournée vers l'avenir et au service des Maiziérois
3.1 Présentation des recettes d'investissement
3.1.1 Un endettement maîtrisé et en deçà des moyennes de référence
3.1.2 Le cofinancement des investissements
3.2 Présentation des dépenses d'investissement
3.2.1 Des investissements au service des habitants et du cadre de vie
3.2.2 Prévoir l'avenir
3.3 Une programmation Pluriannuelle ambitieuse
Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros 21

Le Budget Primitif 2021, conforme aux principaux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du conseil municipal du 5 mars dernier, s'inscrit dans les ambitions du projet de mandature à savoir concilier une optimisation des charges de gestion et une allocation des ressources permettant ainsi le développement des services, des équipements ainsi que des projets innovants nécessaires aux Maiziérois et au dynamisme de la Commune.

Comme le Budget Primitif de l'année dernière, cet exercice budgétaire reste impacté par la crise sanitaire, économique et sociale que traverse actuellement notre pays. Ainsi, le budget 2021 a été construit avec volontarisme et pragmatisme. Il s'agit d'allier l'ambition portée par et pour notre ville et l'ensemble du territoire nord-messin sans pour autant obérer l'avenir de la collectivité et dégrader les indicateurs financiers ou accroître trop fortement le poids de la dette. Cette volonté impliquera un effort sur le fonctionnement des services pour préserver durablement les capacités à investir, en continuant la gestion rigoureuse des moyens et en mettant en place une capacité accrue de notre collectivité à s'adapter et à se réinventer.

L'innovation et la volonté d'agir se retrouve dans la section d'investissement. L'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement – près de 18 millions d'euros prévus jusqu'en 2026 – permet d'accompagner les changements de l'espace urbain dans les prochaines années en ayant toujours la volonté de consacrer des enveloppes importantes pour les équipements de proximité qui accueillent chaque jour jeunes et moins jeunes dans leurs différentes activités. Parallèlement, la Municipalité fait toujours le choix d'un montant de dépenses relativement élevé en investissement pour continuer la remise en état du patrimoine, engager des études ou encore améliorer les conditions de travail des agents municipaux et les conditions d'accueil des usagers des différents services publics.

Le budget primitif 2021 traduit la mobilisation de la collectivité pour une Ville plus proche des citoyens, plus sûre, plus propre et pleinement inscrite dans la transition écologique et dans le mieux vivre ensemble.

## 1. Les grands équilibres du Budget Primitif 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 12 355 675,22 euros. En déduisant les charges financières et les charges exceptionnelles, ces dépenses s'élèvent à un montant de 12 274 537,00 euros, représentant le coût réel des services que la Ville propose à ses habitants. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 957 290,24 euros.

Ces montants permettent de procéder au calcul de l'épargne disponible qui constitue les ressources propres que la commune peut affecter au financement de la section d'investissement. Ce montant est de 3 027 035,03 euros au Budget Primitif 2021. Cette épargne sera affectée au financement des dépenses d'investissement en 2021.

	BP 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	12 355 675,22 €
Recettes réelles de fonctionnement, y compris résultat reporté	15 957 290,24€
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette et charges exceptionnelles)	12 274 537,00€
Epargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement)	3 601 615,02 €
Intérêts de la dette	71 599,99 €
Epargne Brute (ou autofinancement brut)	3 530 015,03 €
Capital de la dette	502 980,00 €
Epargne nette ou disponible (ou autofinancement net)	3 027 035,03 €

Présentation des principaux indicateurs financiers – BP 2021

Comme les années précédentes, la Ville de Maizières-lès-Metz a dû faire face à la baisse des concours financiers de l'Etat (295 331 euros de dotation forfaitaire estimée contre 347 420 euros en 2020) et à l'évolution naturelle de ses charges de personnel (3,7%). Il a donc été nécessaire d'engager un plan d'anticipation pour les prochaines années. Ce dernier vise à prévoir les efforts à fournir tout en préservant la qualité du service public et le cadre de vie pour les habitants, en répondant pleinement aux enjeux du territoire.

Dans le cadre de cette démarche, les différentes politiques publiques municipales ont fait l'objet d'un traitement différencié permettant de préserver les priorités municipales que sont la culture, l'éducation, la petite enfance, l'entretien des infrastructures municipales et la sécurité. Aux diminutions arbitraires ont ainsi été préférées la recherche de leviers d'optimisation et de cofinancements nouveaux ainsi que la ré-interrogation systématique des actions de la collectivité, en impliquant très fortement l'ensemble des services.

Comme indiqué ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2021 est construit de manière pragmatique et dans un esprit de responsabilité. Il traduit la volonté de la municipalité de mettre en œuvre l'ensemble de ses ambitions et propositions et de continuer la rénovation du patrimoine communal malgré les contraintes des effets de la crise sanitaire.

Ce mouvement se fera avec sérieux budgétaire et un recourt limité à l'emprunt ; ainsi durant cette année aucun emprunt ne sera mobilisé. Pour résumer, on peut dire que le Budget Primitif 2021 maintient les équilibres financiers au niveau des dernières années et il permet ainsi de proposer une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse.

## 2. Une section de fonctionnement assurée malgré la crise sanitaire

#### 2.1 Présentation des recettes de fonctionnement

Comme lors du précédent exercice budgétaire, la crise de la Covid-19 va peser sur les recettes de fonctionnement de la collectivité et en particulier sur celles dévolues au monde culturel, étant donné que depuis 2020 la salle du Tram n'a malheureusement pu programmer que très peu de spectacles. Il en est de même avec les recettes liées aux locations de salle qui connaissent des réalisations proches de zéro.

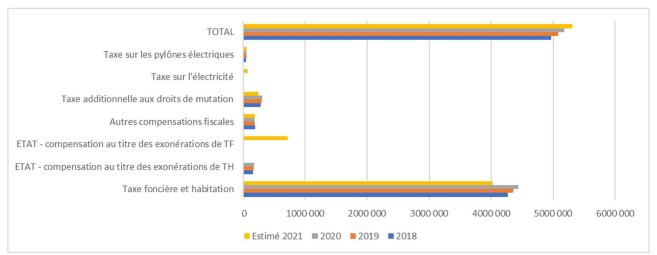
Pour les autres recettes de la collectivité, notamment celles issues du service Périscolaire et Extrascolaire, elles ont été inscrites sur les mêmes niveaux que ceux enregistrés en 2019. 2020 étant une année trop atypique du fait d'un confinement long et généralisé durant le premier trimestre, il est fort à parier que ces niveaux seront atteints sauf si une décision prise à l'échelle nationale devait aboutir à une nouvelle fermeture des écoles pour une période longue.

#### 2.1.1 Fiscalité et autres produits

Le produit de l'ensemble des taxes, impôts, et des compensations fiscales reversés par l'Etat au titre d'exonérations et de réformes fiscales s'élève à 5 310 916 euros. Ce montant est en progression de 2,5 % soit 130 679,85 euros par rapport à 2020.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, l'augmentation des recettes de la fiscalité directe locale n'est liée qu'à une évolution naturelle et en aucun cas par une augmentation de taux de la fiscalité locale. En effet, pour l'année 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation

harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera répercuté via une augmentation des bases d'imposition, hors évolutions physiques (constructions, travaux...).



Ventilation et évolution des impôts, taxes et compensations de l'Etat perçus par la Ville de Maizièreslès-Metz entre 2018 et 2021 (montants en milliers d'euros).

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a acté la suppression échelonnée et intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour laquelle la Ville perd ainsi son pouvoir de taux.

La taxe d'habitation sur les résidences principales, encore payée par 20% des foyers fiscaux, sera affectée à l'Etat dès 2021, en vue de sa suppression progressive sur 2021-2023.

Ainsi, en 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La commune continuera de percevoir la taxe d'habitation afférente aux résidences secondaires et la taxe d'habitation portant sur les logements vacants depuis plus de deux ans mais ne pourra en faire varier le taux qu'à compter de 2023 (le taux de TH est reconduit par la loi à son niveau de 2019 pour les années 2020 à 2022.)

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit ainsi transférer, en compensation, le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire en 2020. Son taux de référence pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Ainsi, le taux de référence de TFPB de la ville de Maizières-lès-Metz est de 31,12 % pour 2021.

Le transfert du taux départemental de TFPB aux communes entraîne pour elles la perception d'un produit supplémentaire qui ne coïncide pas forcément au montant de la taxe d'habitation perdue. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer une stabilisation du produit fiscal. La ville de Maizières-lès-Metz, surcompensée, se verra appliquer un coefficient correcteur, minorant, de 0.933651.

Le produit fiscal 2021 de foncier bâti sera donc égal à : **Bases FB 2021 x Nouveau taux FB x Coefficient correcteur** 

La différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département, estimée à 301 632 euros suivant l'état 1259 notifié, correspond au surplus de fiscalité constaté et fait l'objet d'une inscription en dépense de fonctionnement au compte 7391178, permettant à l'Etat une reprise de l'excédent de TFPB ainsi transféré.

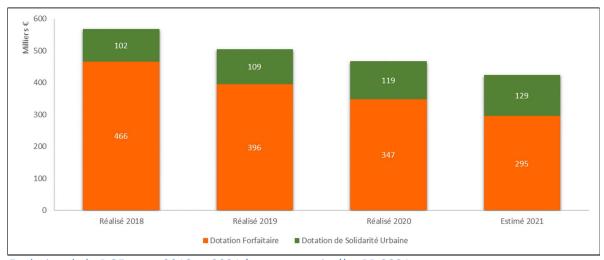
Les bases d'imposition notifiées tiennent compte de la redescente de la part départementale de TFPB aux communes. Les bases de TFPB tiennent également compte de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, qui se traduit, pour la ville de Maizières-lès-Metz, par une réduction sensible des bases prévisionnelles d'imposition de la TFPB par rapport à 2020 (soit une perte de bases de 2 398 256 entre 2020 et 2021). Cette perte de ressources est compensée en application des dispositions de l'article 29 de la loi de finances pour 2021. Les montants des allocations compensatrices de Taxe Foncière (prévus au BP 2021 à hauteur de 721 582 euros) viennent contrecarrer cette baisse du produit dit de référence, à taux constant.

#### 2.1.2 Les dotations de l'Etat

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 5 mars 2021 a été l'occasion de revenir sur les montants des soutiens de l'Etat. Sans surprise, la Dotation Forfaitaire, composante de la DGF, continue sa baisse pour notre commune en passant en-dessous de la barre symbolique des 300 000 euros (295 331 euros estimés par l'Association des Maires de France).

Pour mémoire, en 2020 la dotation forfaitaire notifiée était de 347 420 euros. Ce montant a été revalorisé de 10 912 euros au titre de la population (augmentation de 111 habitants) et dans le même temps, il a connu un écrêtement de 63 001 euros suivant les modalités exposées dans la LFI 2021.

La Dotation de Solidarité Urbaine devrait quant à elle connaître une légère augmentation avec un montant estimé de 129 000 euros contre 119 063 en 2020.



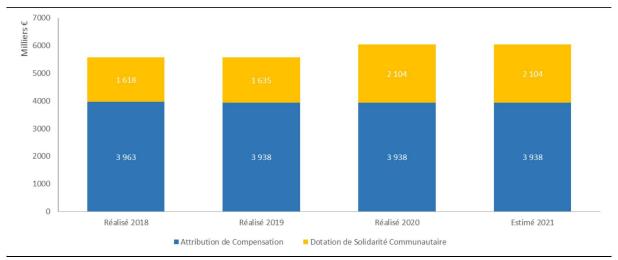
Evolution de la DGF entre 2018 et 2021 (montant estimé) – BP 2021

#### 2.1.3 Les flux avec la Communauté de Communes Rives de Moselle

Les flux financiers avec la Communauté de Communes Rives de Moselle ne devraient pas connaître d'évolution majeure cette année.

Ainsi, le montant des dotations devrait être maintenu à des niveaux comparables à ceux enregistrés en 2020 à savoir :

- Attribution de compensation : 3 938 050 euros
- Dotation de solidarité communautaire : environ 2 104 000 euros



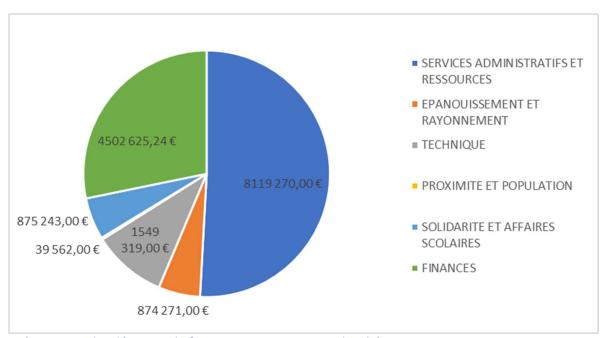
Evolution des flux avec Rives de Moselle entre 2018 et 2021 (montant estimé) – BP 2021

La mutualisation du service informatique va impacter le budget de notre collectivité en provoquant une diminution des budgets (fonctionnement et investissement) de l'informatique. En effet, cette année Rives de Moselle va supporter le coût RH de ce service, ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> février le coût d'un certain nombre de contrats de prestations (photocopieurs, téléphonie mobile, maintenance de logiciels communs).

Ces frais seront remboursés à l'année N+1 par la Ville suivant une clef de répartition basée sur le nombre de poste informatique de 60% pour la Ville et 40% pour l'EPCI. Concernant les dépenses d'investissement, le remboursement se fera au réel au moyen d'une subvention d'équipement.

### 2.2 Présentation des dépenses de fonctionnement

Comme les années précédentes, la Municipalité a souhaité – malgré un contexte financier contraint et incertain du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 – maintenir des moyens importants permettant un fonctionnement optimisé en faveur des différents services afin que ceux-ci puissent assurer qualitativement l'ensemble de leurs missions au service de ses habitants.



Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques BP 2021 – montant en €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	
SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES	7 906 355	8 119 270	
Rémunérations, formations et indemnités des élus	6 963 173	7 198 403	
Direction Générale	226 624	236 318	
Informatique	157 283	134 041	
Moyens et Marchés Publics	559 275	550 508	
EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT	827 341	874 271	
Service culturel	102 771	88 136	
Conservatoire	17 845	17 830	
Médiathèque	34 460	52 095	
Périscolaire et Extrascolaire	290 850	346 140	
Jeunesse et Sports	17 550	12 850	
Communication	129 165	127 520	
Subventions culturelles et divers	66 700	61 700	
Subventions sports	168 000	168 000	
TECHNIQUE	1 517 612	1 549 319	
Services techniques et espaces verts	1 503 812	1 535 179	
Urbanisme	13 800	14 140	
PROXIMITE ET POPULATION	34 803	39 562	
Etat-civil - Population	1 500	1 500	
Police Municipale	10 180	4 950	
Service de la Gestion Urbaine de Proximité	23 123	33 112	
SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES	889 278	875 243	
Subvention au CCAS	500 000	500 000	
Relais d'Assistants Maternels	7 340	7 250	
Emploi – Prévention - Santé	18 300	19 450	
Affaires scolaires	363 638	348 543	
FINANCES	3 239 888,91	4 502 625,24	
Charge de la dette et autres frais financiers	89 144,80	76 138,22	
Fonds de péréquation intercommunal et communal	371 000	361 000	
Contribution aux syndicats intercommunaux	19 480	19 600	
Divers	2 760 264,11	4 045 887,02	
TOTAL DEPENSES	14 415 277,91	15 957 290,24	

Présentation des dépenses de fonctionnement—BP 2021 — montant en €.

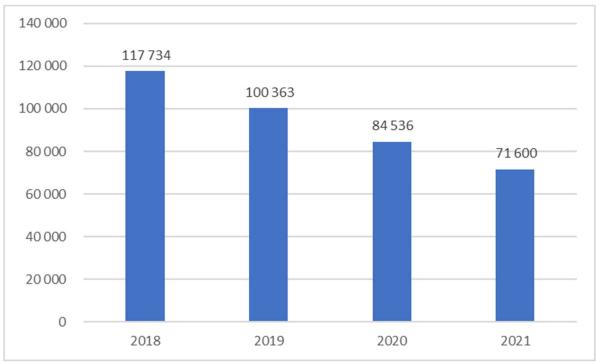
#### 2.2.1 Les services administratifs, ressources et finances : des budgets maîtrisés et optimisés

Comme les années précédentes, le principal poste de dépense de la section de fonctionnement reste le poste lié aux Ressources Humaines avec un montant de 7 198 403 euros qui enregistre une progression de 3.4% par rapport au BP 2020. Cette légère hausse des dépenses au niveau du budget des Ressources Humaines, qui s'explique par différents facteurs, est indépendante de toute inflexion de la collectivité en matière de ressources humaines.

Ainsi, en 2021 comme en 2020, l'exercice budgétaire sera impacté par la poursuite de la mise en œuvre du PPCR et du GVT (44 960 euros). L'organisation des élections régionales et départementales grève également le budget d'une charge supplémentaire. Tout comme la provision pour la tenue d'un éventuel référendum tel qu'indiqué par le Président de la République.

Parmi les variations au sein de ce grand ensemble, il est intéressant de noter deux évolutions importantes : d'une part une augmentation du budget des achats centralisés par le service des Moyens et des Marchés Publics en raison des dépenses liées à la gestion quotidienne de l'épidémie (masques, gants, gel hydro-alcoolique, produits désinfectants) ainsi que les frais de nettoyage des locaux. Ces derniers sont répartis entre le budget de la commande publique — avenant de nettoyage pour le bâtiment du Cosec et du complexe de la salle de Sports de combat pour un montant de 1 700 euros mensuel — ainsi que sur le budget des Ressources Humaines avec le déblocage d'heures supplémentaires pour les personnels ménagers — nettoyage accru et notamment des tables entre deux services au Restaur'Enfant — et pour le agents du périscolaire qui prennent leurs repas avant leur prise de service afin de suivre les recommandations émises par l'ARS et ainsi limiter la chaîne de contamination lors de la prise de repas avec les enfants.

Comme indiqué lors du DOB, le montant du FPIC reste relativement stable cette année à 361 000 euros via la dérogation libre adoptée par Rives de Moselle. La prévision relative aux intérêts de la dette s'élève à 71 599,99 euros, montant qui connaît une diminution par rapport à l'exercice précédent.



Evolution de la charge des intérêts de la dette de Maizières-lès-Metz entre 2018 et 2021 (montants en milliers d'euros)

Autre diminution, celle liée au budget du service informatique qui ne prend en compte cette année que les factures du mois de janvier ainsi que les dépenses liées à la vidéosurveillance du fait de la convention de mutualisation signée avec la Communauté de Communes Rives de Moselle ainsi que quelques dépenses résiduelles (petits consommables).

A l'instar des années précédentes, le budget de la Direction Générale connaît une évolution du fait de l'engagement d'études permettant d'anticiper les mutations de l'espace urbain. Ainsi, une convention a été conclue en début d'année avec la Société d'Equipement du Bassin Lorrain – SEBL Grand-Est. De plus, l'implantation prochaine d'un projet hospitalier, structurant pour le territoire communal, mais également pour l'ensemble du nord de la métropole messine, rend cette démarche prospective incontournable sur la mutation possible des espaces compris entre la voie ferrée et la RD 112 F.

Ces derniers couvrent une superficie d'environ 20 hectares et ils sont identifiés, dans la réflexion urbaine conduite depuis 2014 comme des secteurs stratégiques en matière de développement urbain compte tenu de leur localisation, de leur potentiel d'accueil, de leur positionnement central au sein de la trame urbaine de la commune et leur proximité avec la gare SNCF, dont les dessertes augmentent régulièrement.

Aussi, il est apparu évident de mener une étude de faisabilité sur ce secteur dont les objectifs sont :

- Réaliser un état des lieux urbain et écologique.
- Proposition de scénarii et définition du programme.
- Elaboration du plan masse.
- Rédaction d'un dossier urbain et technique.

Cette dépense est budgétée à hauteur 50 000 euros et elle permettra à moyen terme d'intégrer l'ensemble de la zone de développement de la future clinique du groupe Elsan au centre-ville et à la gare, notamment par la nouvelle passerelle dont la pose a eu lieu fin février.

#### 2.2.2 Un soutien financier important pour l'épanouissement et le rayonnement

La Culture reste l'une des grandes priorités de l'action des élus, tout en devant nécessairement s'adapter au contexte sanitaire qui impose de nombreuses restrictions dont la plus pénalisante reste l'impossibilité de maintenir des spectacles, notamment au Tram. Dès lors, l'une des priorités de 2021 sera le soutien aux acteurs locaux qui ont été impactés par la crise sanitaire. Ainsi, les aides et soutiens aux associations culturelles seront maintenues au même niveau qu'en 2020 et en 2019. Le Théâtre DEST sera accompagné avec une subvention comparable à celle des années antérieures et les services de la Ville travaillent conjointement avec les équipes du Théâtre DEST pour pouvoir proposer une édition 2021 de la Marelle, comme cela a été le cas l'année dernière.

Les budgets de la médiathèque et du conservatoire varient par rapport à l'an dernier et ils sont marqués par la volonté forte de maintenir un maximum d'événements culturels, en particulier à destination des écoles. En effet, il est important de pouvoir donner les moyens à tous les enfants maiziérois d'avoir la possibilité de continuer à accéder à la culture malgré un contexte sanitaire peu propice aux sorties et donc aux découvertes.

C'est aussi pour s'adapter à ce nouveau paradigme que la Ville de Maizières-lès-Metz a pris la décision de contractualiser une adhésion au GIP du Sillon Lorrain, lui permettant de rejoindre Limédia ( 9000 euros). Il s'agit du portail des médiathèques numériques du Sillon Lorrain donnant accès à plus de cent mille médias : des livres numériques, de la presse, de la musique, des cours en ligne. Le site permet de lire et télécharger des livres numériques et d'accéder à un large bouquet de revues, magazines et quotidiens. Une offre de musique en ligne, à écouter en streaming est disponible, ainsi qu'une offre

de cours en ligne, en langues notamment. Tous ces contenus culturels font l'objet de nombreuses sélections et suggestions de la part des bibliothécaires. Le public peut ainsi découvrir des sélections thématiques, des extraits et coups de cœurs, des revues de presse, des suggestions de lecture ou de morceaux à écouter via l'abonnement à la médiathèque Georges Brassens. Ce mouvement va aussi se poursuivre avec des discussions pour un éventuel rapprochement avec la Cité Musicale de Metz.

Les actions à destination de la jeunesse portées majoritairement par les services Jeunesse et Sport et par le Service Périscolaire et Extra-Scolaire sont maintenues à des niveaux importants avec respectivement 12 850 euros et 346 140 euros prévus au Budget Primitif 2021. Là encore, des ajustements ont été rendus nécessaire afin d'adapter les activités proposées aux restrictions sanitaires. Le budget du service périscolaire connaît une évolution de 55 300 euros par rapport à celui voté l'année précédente du fait du démarrage en fin d'année dernière du nouveau marché de la restauration scolaire. En effet, de part la volonté de la Ville de Maizières-lès-Metz d'augmenter la part de produits biologiques et de produits locaux dans les repas des enfants et des nouvelles directives issues de la loi Egalim, le prix du repas servi pendant la pause méridienne des temps périscolaire et extrascolaire s'est vu augmenter de 20 centimes par rapport aux précédents marchés. En raison du contexte sanitaire et de la crise économique en découlant, la Ville de Maizières-lès-Metz a fait le choix volontariste de ne pas impacter les tarifs du périscolaires pour le moment.

Agissant toujours avec la volonté de limiter les conséquences de la pandémie de la Covid-19 les subventions culturelles, tout comme les subventions sportives, connaîtront un montant comparable à celui voté en 2020, soit 229 700 euros prévus pour cet exercice.

Le budget de la Communication apparaît comme stable par rapport à l'exercice précédent, mais dans la réalité la baisse est plus importante. En effet, le budget prend en son sein la régularisation d'une erreur ancienne d'un montant de 11 000 euros du fait d'une rétroactivité de la SACEM sur cinq ans. Cette dépense au bénéfice de la SACEM vient régulariser l'utilisation pendant de nombreuses années de musique sans paiement des droits d'auteur. Malgré des contacts datant de 2011, la précédente Municipalité n'avait pas jugé opportun de procéder à la régularisation de ce dossier en temps et en heure et aucune trace administrative n'a été laissée pour permettre à la majorité issue du scrutin de 2014 de le faire.

## 2.2.3 Un budget des services techniques et du chapitre proximité et cadre de vie à la hauteur des enjeux urbains d'aujourd'hui et de demain

De façon très classique, le deuxième plus gros budget après les Ressources Humaines est le budget dévolu aux missions des services techniques. Comme les années précédentes, de gros efforts sont consentis pour la remise en état du patrimoine municipal afin de continuer à améliorer les conditions d'utilisation des 42 bâtiments communaux.

Afin de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses, un travail a été réalisé sur les questions de fluides en lien avec l'Agence Technique du Département de la Moselle – MATEC. Ainsi, la Ville a souscrit à l'appel d'offres d'achat de la molécule gaz via cet organisme ou encore à l'achat groupé de l'électricité par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui vont permettre la réalisation d'économies d'échelle. Par ailleurs, une convention a été conclue avec MATEC pour le suivi de la consommation électrique des bâtiments. Celle-ci a pour but d'optimiser les consommations électriques et d'identifier les lieux où des travaux seraient les plus pertinents et les plus rapidement sources d'économies en termes de consommation de fluide.

La préoccupation écologique sera une constante de l'action municipale durant tout le mandat. De la stratégie d'urbanisme aux actions de sensibilisation du grand public, en passant par la rénovation

énergétique des bâtiments, le renouvellement de l'éclairage public, la plantation d'arbres, ou encore le développement des circuits courts et du bio dans la restauration scolaire, la municipalité va accélérer toutes les actions utiles pour lutter contre le changement climatique, s'adapter au réchauffement inéluctable des années à venir, et préserver la biodiversité. Ces grands objectifs ont été pour la plupart inscrits au sein du futur Plan Local d'Urbanisme qui verra son arrêt et son approbation durant cette année.

Le Service de la Gestion Urbaine de Proximité verra cette année son budget doté de 15 000 euros pour faire face à l'épidémie de scolyte qui a touché le bois l'Abbé dans la forêt des Ecarts. Cette somme permettra, en lien avec l'Office Nationale des Forêts, de nettoyer les parcelles forestières touchées et de les replanter avec des essences adaptées aux changements climatiques, afin de régénérer cette forêt. De plus, 10 000 euros supplémentaires permettront de continuer à engager des dépenses au titre des programmes de travaux forestiers mis en place avec l'ONF.

#### 2.2.4 Les solidarités maintenues à un haut niveau pour faire face à la crise sanitaire

Au niveau des Affaires Scolaires, 2021 marquera également le début de la réflexion quant à la mise en place d'une phase du numérique au sein des écoles. En effet, le premier confinement a mis en lumière la nécessité pour les élèves de pouvoir disposer d'un accès aux Technologies de l'Information et de la Communication. C'est pourquoi la Ville de Maizières-lès-Metz a adhéré au programme FUS@E porté par le Conseil Départemental de la Moselle, en lien direct avec les équipes du rectorat. Cette adhésion permet à la Collectivité de bénéficier d'un accompagnement technique, réglementaire et financier ainsi que d'une gestion administrative simplifiée pour ses projets numériques à l'école.

La finalité du programme FUS@E est d'assurer la continuité entre l'école élémentaire et le collège permettant de créer les conditions optimales de réussite pour tous les jeunes, indépendamment du territoire concerné, et d'être ainsi une source d'attractivité pour l'ensemble du Département de la Moselle. Parallèlement, les montants accordés aux écoles pour leur fonctionnement sont maintenus à un haut niveau, à l'instar des exercices budgétaires précédents, ainsi le BP 2021 prévoit une somme de 348 543 euros-en baisse par rapport aux prévisions du BP 2020 (363 638 euros), la prévision relative à la dotation musicale, accordée pour chaque école dans le cadre du parcours culturel, étant affecté au budget des ressources humaines ( 5 595 euros) et les crédits correspondant à la dotation parcours culturel relevant désormais de la médiathèque (9 000 euros).

Le RAM et la Mission Emploi – Santé – Environnement verront leurs budgets maintenus aux mêmes niveaux que ceux de l'année précédente afin de permettre à ces deux missions de mener leurs actions d'accompagnement des publics, des usagers et des professionnels.

Pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire, la subvention d'équilibre du CCAS est maintenue à 500 000 euros. Le choix a été fait de maintenir cette somme malgré un résultat d'exercice fortement positif au sein du CCAS du fait de l'annulation en 2020 de l'ensemble des actions liées à la politique sénior en raison des recommandations sanitaires. Il est fort à regretter que cette situation perdure pour tout ou partie cette année, mais les sommes ont été inscrites permettant ainsi de venir renforcer les aides en cas de nécessité.

Par ailleurs, les confinements ont malheureusement vu émerger, comme dans l'ensemble du pays, une augmentation des violences faites aux femmes et intra-familiales. C'est pour lutter contre ces situations que le CCAS, en lien avec la Ville, a décidé de signer une convention avec l'AIEM pour la présence d'un personnel formé à ce genre de situation afin de proposer des permanences aux victimes sous la forme d'une permanence délocalisée d'Inform'Elles (2 000 euros) inscrite au budget du CCAS.

# 3. Une section d'investissement tournée vers l'avenir et au service des Maiziérois

L'arrivée de la nouvelle clinique du groupe ELSAN est une opportunité pour la Ville de Maizières-lès-Metz et pour l'ensemble du territoire de Rives de Moselle, voire du nord-messin. Pour accompagner ce dynamisme, la Commune s'est engagée dans un Plan Pluriannuel ambitieux qui permet de poursuivre les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services et permettant d'offrir de meilleures infrastructures aux usagers.

Au-delà du dynamisme de la section d'investissement, le rayonnement d'une collectivité et d'un territoire se mesure aussi à l'aune des projets qui émergent. Ainsi, dans quelques mois, la Ville de Maizières-lès-Metz aura la chance de voir se construire un réseau de chauffage urbain. Il est vrai que cet investissement estimé à 10 millions d'euros et qui permettrait l'alimentation de près de 2 000 foyers en chauffage ne va pas être porté en direct par le budget de la collectivité mais il le sera de façon indirecte au moyen d'une Délégation de Service Public, décidé en fin d'année dernière par le Conseil Municipal.

Le réseau fonctionnera grâce à un système de canalisations enterrées dans le sol qui desservira des établissements en chauffage. La production sera assurée par une chaufferie centrale. En premier lieu, le réseau alimentera l'hôpital-clinique, puis la mise en exploitation sera totale au début de l'année 2024. Le circuit de chaleur dépassera 4 kilomètres de longueur et la chaudière centrale sera alimentée en plaquettes forestières issues des déchets sylvicoles, permettant de valoriser une filière 100 % renouvelable.

À terme, une quarantaine de bâtiments publics et des logements sociaux pourront en bénéficier. La Ville diversifie ainsi ses sources d'approvisionnement et s'ouvre aux énergies non-fossiles. Ce choix stratégique en termes de mode de chauffage permettra à la commune de Maizières-lès-Metz de s'engager dans une démarche de développement durable, de renforcer son indépendance énergétique, et enfin de maîtriser le coût du chauffage des bâtiments communaux pour les prochaines années.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 6 077 430,21 euros.

#### 3.1 Présentation des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont marquées par quelques évolutions par rapport au BP 2020. Elles sont aussi abondées par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, marge dégagée de l'autofinancement de la section de fonctionnement de près de 2,4 Millions d'euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021		
Restes à réaliser	414 391,20	235 941,20		
FCTVA	270 000	300 000		
Taxe d'aménagement	100 000	100 000		
Produit des amendes de police	25 000	25 000		
Subventions	602 484	826 047		
Cessions	160 945	691 457		
Emprunts	0	0		
TOTAL RECETTES REELLES	1 158 429	2 178 455,20		
Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement	1 395 499,11	2 365 615,02		
Recettes d'ordre - Amortissements	1 250 310	1 236 000		
Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales	649	649		
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 646 458,11	3 602 264,02		
Résultat d'investissement reporté	1 393 913,43	296 720,99		
TOTAL RECETTES	5 613 191,74	6 077 430,21		

Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – BP 2021- montant en €.

Le montant prévisionnel de FCTVA lié aux travaux d'investissement est en hausse (+30 000 euros) par rapport au budget précédent. Les prévisions de taxe d'aménagement et de produit des amendes de police sont maintenus à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

Le BP 2021 indique un montant de cessions en nette progression par rapport à celui inscrit l'année dernière (329 %) pour s'établir à un montant de 691 457euros. En effet, des négociations aboutissent concernant la vente de l'ancienne Maison de l'Emploi ainsi que l'ancienne Maison de la Solidarité et l'ensemble des associations les occupant ont été relogées au sein d'autres bâtiments communaux. A ces deux ventes s'ajoutent des ventes au profit de Maiziérois ou encore d'un terrain jouxtant le cimetière sud pour l'implantation d'un futur salon funéraire (32 000 euros).

#### 3.1.1 Un endettement maîtrisé et en deçà des moyennes de référence

Le ratio de la dette par habitant est faible pour la Ville de Maizières-lès-Metz (373 euros par habitant au 31 décembre 2020), au regard de la moyenne départementale qui se situe à 718 euros par habitant pour la Moselle en 2014 et 850 euros par habitant en 2019 pour la moyenne nationale des villes de la même strate de population. L'endettement contenu est un signe encourageant de la santé financière de la commune.

LIBELLE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2020	INTERETS	AMORT	ANNUITE
Dette	7 300 000	4 292 985,32	71 599,99	502 980	574 579.99

Etat de la dette – Prévisions BP 2021- en euros

A la lecture de la loi de programmation des finances publiques sur la période 2018-2022, il apparaît que les administrations locales sont censées s'orienter vers un désendettement de 0.7% du PIB en 2022 (la loi parle « d'amélioration de leur besoin de financement »), soit 18 à 9 milliards d'euros, dont environ 16 milliards échoient aux administrations publiques locales. Afin d'inciter les collectivités à respecter cet objectif, le gouvernement encourage les collectivités à s'astreindre à un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) qui est de 12 ans pour les communes.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, la totalité de la dette pourrait être remboursée en 1,9 ans sous la condition de la mobilisation totale de l'épargne brute au 31 décembre 2020. La Ville présente donc au 31 décembre 2020, une capacité de désendettement satisfaisante car très largement éloignée du seuil de vigilance de douze ans. La moyenne nationale des villes de la même strate est de 5,6 ans en 2018.

Il n'est pas prévu au cours de cet exercice de procéder à la contraction de nouveaux emprunts.

#### 3.1.2 Le cofinancement des investissements

A l'image de l'ensemble des autres collectivités et afin de diversifier et maximiser ses ressources, la Ville de Maizières-lès-Metz s'est engagée dans une recherche active de co-financements en sollicitant ses partenaires : collectivités territoriales relevant de sa circonscription (Département de la Moselle, Région Grand-Est), l'Etat et ses administrations déconcentrées ou encore la CAF.

Il est à noter que certaines dépenses d'investissement du Centre Multi-Accueil ou du service périscolaire bénéficient d'un soutien de la CAF de la Moselle. Ainsi, en septembre dernier il a été notifié à la ville de Maizières-lès-Metz une subvention d'un montant de 542 500 euros pour le périscolaire Pasteur, 283 547 euros pour le projet périscolaire au sein de du Parc Dany Mathieu ou encore 12 005 euros pour le traitement de l'acoustique à l'Espace Rencontre

La Commune a également pu bénéficier d'une subvention de 353 375 euros, dans le cadre de l'augmentation de l'enveloppe de la DSIL annoncée au mois de juillet pour les travaux de rénovation du COSEC Camille Mathieu.

A la suite des annonces des différents plans de relance, de nombreux dossiers de subvention ont été déposés afin de pouvoir bénéficier de ces concours sur bon nombre d'opérations inscrites au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement.

#### 3.2 Présentation des dépenses d'investissement

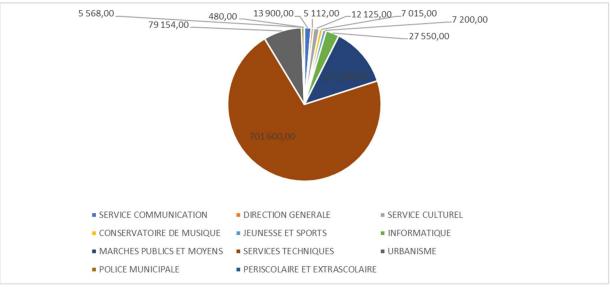
En matière d'investissement, le Budget Primitif prévoit un niveau d'investissement qui est élevé (l'équilibre de la section s'établit à 6 077 430,21 euros), soit un niveau de prévisions supérieur à celui rencontré sur les deux derniers exercices (et 5 680 215 euros au BP 2019 et 5 613 191,74 euros au BP 2020).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
RESTES A REALISER	261 026,68	187 344,73
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	3 714 070,21	2 675 699,64
AUTRES OPERATIONS	1 147 345,85	2 710 756,84
Remboursement de la dette	490 100	502 980
Dépenses d'ordre – Travaux en régie	0	0
Dépenses d'ordre – Opérations patrimoniales	649	649
TOTAL DEPENSES	5 613 191,74	6 077 430,21

Présentation synthétique des dépenses d'investissement en euros – BP 2021 – montant en €.

Le budget 2021 consacre une enveloppe de 997 471 euros contre 1 118 067 euros de crédits d'investissement dédiés aux investissements, hors PPI, en 2020. Cette évolution à la baisse, pour le deuxième exercice consécutif, s'explique par la volonté de maîtriser les dépenses afin de les consacrer au financement du PPI et par les efforts mis en place depuis 2014 pour la modernisation des équipements pour les agents.

De plus, la mutualisation du Service Informatique transfère une large partie des dépenses d'investissement liés à ces équipements vers la Communauté de Communes Rives de Moselle. Pour mémoire, en 2020 les dépenses d'investissement du service informatique représentaient un montant de 171 799 euros inscrits au Budget Primitif.



Ventilation par services des dépenses d'investissement en euros – BP 2021 – montant en €.

#### 3.2.1 Des investissements au service des habitants et du cadre de vie

Il est à prévoir que le montant de cette année soit peu ou prou le montant qui sera affecté aux services dans les prochaines années. En effet, malgré une situation compliquée et avec une marge de progression importante, la Ville de Maizières-lès-Metz, au cours du mandat précédent, a réussi à remettre bon nombre d'éléments indispensables au bon fonctionnement des services municipaux à niveau (bâtiments, véhicules, architectures et moyens informatiques, matériel concourant à l'amélioration des conditions de travail et donc des conditions d'accueil et de renseignements des usagers).

L'ambition pour notre Ville se devait d'être aussi relayée au sein des services afin de mettre les moyens mis à leur disposition en adéquation avec le nouveau rayonnement et le dynamisme de notre commune.

Avec la volonté d'améliorer la qualité d'accueil du public à l'Hôtel de Ville, l'ensemble de la signalétique sera retravaillé pour un montant de 11 000 euros. La nouvelle charte verra la mise en place d'un code couleur par service permettant ainsi, au premier coup d'œil, de s'orienter et de trouver le bureau de l'interlocuteur dédié. Parallèlement, 12 125 euros seront consacrés à l'aménagement de la salle festive du Tram avec des améliorations du grill technique et l'installation de pendrillons permettant à l'artiste de rejoindre les loges — placés au plus strict opposé — et la scène sans être vu par le public avant le début de sa représentation.

Le conservatoire se verra attribuer une enveloppe de 7 000 euros dont une partie sera affectée au renouvellement des instruments et en particulier l'achat d'un cor double (4 000 euros).

Afin de contribuer à une nouvelle amélioration de la sécurité des usagers, en particulier des piétons, de la Grand'Rue, 26 000 euros sont prévus cette année pour changer les lampadaires de cet axe central. Le nouvel éclairage LED devrait offrir une meilleure visibilité tout en présentant l'avantage de réduire les frais de fonctionnement en termes de consommation d'électricité ainsi que de changements des ampoules.

Dans le but d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des enfants, les bâtiments de l'Espace Rencontre verront, avec le soutien de la CAF de la Moselle, des travaux d'isolation phonique afin de réduire le niveau sonore lors des différentes activités et notamment lors de la pause méridienne (30 000 euros).

#### 3.2.2 Prévoir l'avenir

En cohérence avec les objectifs ci-dessus, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite mettre en avant des programmes d'investissement qui permettront d'améliorer les bâtiments ou de définir la Ville de demain.

Ainsi, 15 000 euros seront consacrés pour les études d'aménagement du futur Parc urbain sur la Voie Romaine. Cet aménagement se verra compléter sur le plan de la protection de l'environnement par des plantations d'arbres dans tous les quartiers de la Ville.

Dans cette voie, la somme de 5 111,52 euros est prévue pour l'achat d'actions afin de faire entrer la Ville de Maizières-lès-Metz au sein du capital de la future SPL de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Cette action permettra ainsi, avec les autres communes actionnaires, de participer de façon active à l'aménagement de notre territoire inter-communal et ainsi de gagner en rayonnement et en attractivité.

#### 3.3 Une programmation Pluriannuelle ambitieuse

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un programme pluriannuel d'investissements permettant un suivi précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP - sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

PROGRAMMES EN COURS	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (en euros)		
Travaux divers d'aménagement de la voirie	416 000,00		
Création d'une Maison d'assistants maternels	51 845,19		
Création d'une passerelle au Pont Demange	568 495,48		
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	25 000,00		
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	392 663,05		
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au parc Dany Mathieu	228 500,00		
Réhabilitation du Complexe sportif Camille Mathieu	450 000,00		
Réaménagement du quartier Kennedy	233 177,50		
Mise en valeur du patrimoine municipal	87 566,42		
Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des réseaux d'eaux pluviales	120 352,00		
Aménagement du Centre Médico Social pour accueillir la police municipale	102 100,00		
PROGRAMMES CLOTURES			
Réhabilitation de la "Maison des Sœurs"	CLOTURE		
Mise en place d'une vidéoprotection	CLOTURE		
Extension de l'école maternelle Val Maidera CLOTURÉ POUR FUSION AVEC LE PROGRAMME "Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera"	CLOTURE		
TOTAL	2 675 699,64		

Les programmes « Mise en place d'une vidéoprotection » et « réhabilitation de la Maison des Sœurs », achevés, sont clos.

En 2021, aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'assemblée, mais des changements de périmètre vont intervenir :

- Le Relais d'Assistants Maternels ne rejoindra pas le Centre Médico-Social comme prévu initialement, mais il partagera, au sein du bâtiment dédié au périscolaire dans l'enceinte du Parc Dany Mathieu qui sortira de terre, une salle d'activité de 40 mètres carrés avec le périscolaire et il pourra s'appuyer sur un espace, uniquement dédié au RAM, d'une quarantaine de mètres carrés afin d'y stocker le matériel pédagogique et d'y installer à demeure le mobilier d'éveil pour les plus petits.
- Dès lors, le périmètre du Centre Médico-Social est réduit du fait de sa seule utilisation par les agents de la Police Municipale ainsi que les Agents de Surveillance de la Voie Publique. Ces travaux vont permettre d'améliorer la qualité de travail des agents ainsi que la qualité d'accueil des habitants.
- Les autorisations de programme relatives à la construction d'un groupe scolaire et périscolaire au Val-Maidera et à l'extension de l'école maternelle du même quartier feront l'objet d'une opération sous une programmation unique. En effet, une première étude conduite par MATEC l'agence technique du Département de la Moselle dont la Ville de Maizières-lès-Metz est membre conclut à la possibilité d'accueillir ces trois équipements sur le terrain d'assiette prévu. Cette solution présente l'avantage de diminuer légèrement les coûts et surtout de permettre une certaine flexibilité des salles de classe dans la perspective d'un usage pour l'élémentaire ou pour la maternelle. Cette configuration permettra ainsi d'optimiser chaque année l'utilisation des salles de cours et donc de diminuer le poids financier des frais fixes.

Les autres modifications porteront essentiellement sur des ventilations de crédits de paiement pour tenir compte des retards liés à l'épidémie de la Covid-19 et à l'avancement opérationnel des travaux.

Les travaux d'aménagement de la voirie sont portés à 416 000 euros, afin de continuer à améliorer la sécurité de la voirie, le confort des usagers et procéder à des opérations d'entretien des voiries et des trottoirs. Ainsi, 175 000 euros de ce budget seront fléchés vers la réalisation des travaux liés aux résultats du diagnostic réalisé avec les équipes du groupe La Poste. Cette somme montre la volonté claire de la Municipalité d'entretenir l'ensemble du patrimoine communal – patrimoine commun à tous les Maiziérois – afin de ne pas perpétuer les erreurs commises au cours de certains mandats précédents.

Il est à noter que les actions curatives vont être mises en place durant les prochaines années afin d'améliorer l'état de la voirie et des trottoirs. Bon nombre de ces opérations se feront sous couvert ou en accompagnement d'autres travaux et notamment ceux relatifs aux réseaux d'eau (120 352 euros) ou parallèlement au déploiement du réseau de chauffage urbain dans les prochains mois, afin de mutualiser les travaux avec comme volonté de limiter les coûts et les désagréments pour les riverains.

Les travaux de la passerelle viennent de se terminer en ce début d'année 2021, ce qui permet d'escompter une clôture de ce programme en 2022 ainsi que son paiement complet (568 495 euros) et permettre l'encaissement du montant total des subventions obtenues d'ici la fin de cet exercice budgétaire.

Ce Budget Primitif 2021 verra la réalisation, dans le cadre de la ligne consacrée à la rénovation du patrimoine communal, du changement des huisseries pour l'école élémentaire Brieux (70 000 euros). Ces travaux se font dans la suite logique de ceux réalisés l'année dernière sur l'école élémentaire Pasteur et ils permettront d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment tout en assurant un confort plus important pour les utilisateurs.

La signature de la Convention avec l'Agence Technique du Département de la Moselle a permis de poser le cadre et les besoins pour la future cité scolaire du Val-Maidera. Les premières conclusions

mettent en avant que la solution la plus efficiente pour la collectivité est de regrouper les trois entités (maternelle, élémentaire et périscolaire) sur un seul et même site. 2021 sera consacré à la définition des besoins et à la mise en place des premières étapes de la procédure de consultation qui, au regard de son montant estimé, prendra la forme d'un concours d'architecture.

Les deux projets de structures périscolaires vont entrer dans une phase opérationnelle durant cet exercice budgétaire avec respectivement 392 663 euros consacrés au projet Pasteur et 228 500 euros au projet Dany Mathieu, où le RAM sera intégré.

Concernant la rénovation du quartier des Kennedy, les études et diagnostics initiaux (233 177 euros prévus au titre des crédits de paiement 2021) devraient s'achever et déboucher sur les premières phases de consultation des habitants et des entreprises. La philosophie du projet est d'améliorer la cadre de vie de ce quartier, en requalifiant les voiries et en créant des espaces publics dont les usages futurs sont fortement attendus par les habitants de ce secteur (jeux pour les enfants, respect de la nature, création d'emplacement de stationnement).

## Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros.

	MONTANT DES	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT				
INTITULÉ DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Montant total des autorisations de programme votées jusqu'au CM du 04/12/2020	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme prévues au CM du 09/04/2021	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement ouverts au titre des exercices 2024 à 2026	Reste à financer (exercices 2021 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie	5 766 395,71	0,00	5 766 395,71	3 584 877,12	416 000,00	515 518,59	350 000,00	900 000,00	2 181 518,59
Réhabilitation de la "Maison des Sœurs"	1 315 079,61	-4 102,95	1 310 976,66	1 310 976,66	CLOTURE				
Création d'une Maison d'assistants maternels	379 293,68	0,00	379 293,68	327 448,49	51 845,19	0,00	0,00	0,00	51 845,19
Mise en place d'une vidéoprotection	313 512,23	-2 948,42	310 563,81	310 563,81	CLOTURE				
Création d'une passerelle au Pont Demange	2 671 374,62	80 195,69	2 751 570,31	2 183 074,83	568 495,48	0,00	0,00	0,00	568 495,48
Extension de l'école maternelle Val Maidera CLOTURÉ POUR FUSION AVEC LE PROGRAMME SUIVANT	1 470 000,00	-1 470 000,00	0,00	0,00	CLOTURE				
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	5 060 000,00	940 000,00	6 000 000,00	0,00	25 000,00	56 000,00	1 962 000,00	3 957 000,00	6 000 000,00
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	1 899 645,34	140 157,60	2 039 802,94	424 569,24	392 663,05	1 222 570,65	0,00	0,00	1 615 233,70
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au parc Dany Mathieu	1 181 138,00	237 995,71	1 419 133,71	26 092,49	228 500,00	1 164 541,22	0,00	0,00	1 393 041,22
Réhabilitation du Complexe sportif Camille Mathieu	1 204 864,00	333 600,00	1 538 464,00	46 725,32	450 000,00	1 041 738,68	0,00	0,00	1 491 738,68
Réaménagement du quartier Kennedy	2 262 857,62	0,00	2 262 857,62	37 180,12	233 177,50	1 992 500,00	0,00	0,00	2 225 677,50
Mise en valeur du patrimoine municipal	1 530 000,00	0,00	1 530 000,00	106 541,58	87 566,42	595 892,00	250 000,00	490 000,00	1 423 458,42
Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des réseaux d'eaux pluviales	969 692,08	0,00	969 692,08	309 104,28	120 352,00	312 000,00	60 000,00	168 235,80	660 587,80
Aménagement du Centre Médico Social pour accueillir la police municipale	297 500,00	-193 043,20	104 456,80	2 356,80	102 100,00	0,00	0,00	0,00	102 100,00
TOTAL	26 321 352,89	61 854,43	26 383 207,32	8 669 510,74	2 675 699,64	6 900 761,14	2 622 000,00	5 515 235,80	17 713 696,58